



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur WOHREL**

**Délibération numéro :**  
**2020/194**

**Théâtre de la Maison du  
Peuple - Demande de  
subvention auprès du  
Conseil Départemental de  
l'Aveyron - Saison  
2020/2021**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 6 novembre 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, modifiée,

Considérant que, dans le cadre du partenariat avec le Conseil Département de l'Aveyron, le Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau poursuit, durant la saison 2020/2021, son travail de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics avec de nouveaux objectifs qui permettront de densifier son rayonnement sur tout le Sud-Aveyron,

Considérant que les objectifs décidés en 2019 se poursuivent en 2020 et 2021 et qu'ils seront précisés dans une convention qui reprendra les modalités de ce partenariat. Il est proposé au conseil municipal de demander au Conseil Départemental de l'Aveyron d'attribuer, au Théâtre municipal de la Maison du Peuple, une aide financière de 50 000 € au titre de l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201454-20201112-2020DL194-DE  
Reçu le 28/11/2020

Acte dématérialisé

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**ETAIENT EXCUSES** : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

**PROCURATIONS** : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Aussi, après avis de la commission Culture du 27 octobre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour un montant de 50 000 €,
2. D'autoriser Madame la Maire à percevoir les sommes allouées,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant et à signer la convention de partenariat à venir.

Cette recette sera versée sur le budget 2021 de la Ville de Millau  
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7473

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

